

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019



N°01/06/19

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	14

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de MARANS, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BELHADJ Thierry, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2019.

**PRÉSENTS :**

M. BELHADJ Thierry, *Maire* – BONTEMPS Freddy, MIGNONNEAU Yves, BOIZARD Chantal, *Adjoints* – ARCOUET Robert, BERRY Mike, CLAISE Benoît, CAILLET Jean Philippe, PLATTARD Jean Pierre, TAILLIEU Valérie, GUIMBRETIERE Séverine, PATARIN Régine, DA SILVA Carla, KENCHINGTON Daniel, BODIN Jean Marie, MARTINEZ Stéphanie, ROUBERTY DELBANO Emmanuelle, MAITREHUT Michel, FICHET Denis *Conseillers Municipaux*.

**ABSENTS/EXCUSÉS :**

Mme BAUDIN-MOYSAN Virginie qui a donné pouvoir à M. BONTEMPS Freddy  
Mme GALLIOT Mélanie qui a donné pouvoir à M. BELHADJ Thierry  
Mme INGREMEAU Chloé qui a donné pouvoir à M. MIGNONNEAU Yves  
Mme RAYÉ Annie qui a donné pouvoir à Mme BOIZARD Chantal  
M. LIGER Benoît qui a donné pouvoir à Mme MARTINEZ Stéphanie  
Mme ALEIXANDRE Céline  
M. PELLERIN David  
Mme LONG Nathalie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOIZARD Chantal a été élue secrétaire de séance.

**OBJET :****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES  
DE DROIT PRIVÉ - ANNÉE 2019****RAPPORTEUR :** Monsieur Freddy BONTEMPS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget primitif de la Ville de Marans,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Budget » réunie le 13 juin 2019,

Monsieur le Rapporteur rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal vote la répartition par associations et organismes de droit privé de l'enveloppe des subventions inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574.

AR PREFECTURE

017-211702188-20190625-D\_01\_06\_19-DE  
Reçu le 01/07/2019

Il précise que la Commission « Budget » s'est réunie le 13 juin dernier pour émettre un avis sur les demandes présentées.

Monsieur le Rapporteur soumet au vote les propositions suivantes :

*Voir document joint*

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux membres de bureaux d'associations subventionnables ne prennent pas part au vote : Madame GALLIOT Mélanie, Madame Virginie BAUDIN-MOYSAN, Madame Séverine GUIMBRETIÈRE, Madame Régine PATARIN, Monsieur Jean-Philippe CAILLET, Monsieur Jean-Pierre PLATTARD, Monsieur Daniel KENCHINGTON, Madame Annie RAYÉ, Monsieur Jean-Marie BODIN et Madame Stéphanie MARTINEZ ne prennent pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à la majorité par :

Votes Pour : **10**  
Votes Contre : **4** (Mme ROUBERTY DELBANO Emmanuelle, M. LIGER Benoit, M. MAITREHUT Michel, M. FICHET Denis)

**ADOpte** la répartition des subventions aux associations et organismes de droit privé pour l'année 2019, comme définie sur le document ci-joint.

**INDIQUE** que les sommes seront inscrites au budget à l'article 6574.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder au versement des subventions votées et d'établir tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
Thierry BELHADJ  
1723